

# RÉCUPÉRATION

## HUILES USAGÉES

La municipalité possède deux conteneurs pour permettre aux citoyens de se départir des contenants de peinture ainsi que des huiles usagées. Afin d'éviter tout excès, vous devez aviser un des membres du personnel du bureau municipal pour vous déverrouiller le cadenas et vous permettre de déposer vos contenants.

**Du lundi au jeudi de : 9h00 & 12h00  
13h00 & 16h00**

**Vendredi : 9h00 & 12h00 seulement**

### LES HUILES ACCEPTÉES

- chaînes
- circulation, huile pour turbine
- compresseur
- d'engrenage
- diélectrique pour transformateur
- huile végétale à friture
- lubrifiant aérosol
- lubrification pour machine à papier
- minérale caloporteuse
- moteur
- moteur à bateau avec opération domestique
- moteur à deux temps
- moteur synthétique
- rerafinée
- système de réfrigération
- système hydraulique
- système servo-direction
- transmission
- végétale (sous forme liquide)

### LES FILTRES ACCEPTÉS

- pour huile utilisés pour les moteurs à combustion interne
- pour les systèmes hydrauliques et les transmissions, incluant les filtres à diésel pour système de chauffage au mazout léger à antigel
- séparateur air/huile

### PRODUITS NON-ACCEPTÉS

- additif pour l'huile
- antirouille à base d'uréthane
- cire
- colorant pour fluide hydraulique
- fluide caloporteur éthylène glycol
- fluide caloporteur propylène glycol
- fluide caloporteur silicone
- fluide caloporteur de synthèse aromatique
- fluide hydraulique résistant au feu
- graisse
- graisse antirouille
- fluide à freins
- fluide pour démarrage
- huile 3 en1
- huile à chauffage
- huile à fusil
- huile à moteur pour bateaux
- huile émulsionnée
- huile mélangée à de l'essence
- huile pénétrante
- huile pour machine à coudre
- huile pour vérin hydraulique / de plate-forme
- kérosène
- produit de rinçage de moteur ou équipement
- traitement pour diesel
- traitement pour l'huile

### LES FILTRES NON-ACCEPTÉS

- filtres à l'air
- filtres à air pour système de chauffage au mazout léger
- filtres à essences
- filtres, type bas

### IMPORTANT pour les huiles seulement

Veillez prendre note que les contenants originaux ne sont pas obligatoires. Cependant, vous devez identifier le type d'huile sur le contenant en question.

## PEINTURE

### PRODUITS ACCEPTÉS

- Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail)
- Peintures à métal ou antirouille
- Peintures aluminium
- Peintures à mélamine
- Teintures intérieures et extérieures
- Protectors à bois et à maçonnerie
- Protectors à asphalte (à l'eau ou latex seulement)
- Vernis
- Gommages laques (Shellac)
- Peintures à piscine
- Peintures marine (à bateau) pour usage général ne contenant aucun agent antisalissure
- Huiles de protection et finition
- Peintures en aérosol et leurs contenants (usage général, Industriel, automobile, artistique, marquage du bois)
- Contenants vides

### PRODUITS NON ACCEPTÉS

- Apprêts et peintures pour usage industriel :
  - utilisés par un professionnel, avec un équipement spécialisé, en usine ou dans des ateliers de peinture à l'exception des peintures en aérosol.
- Peintures à signalisation routière
- Peintures aux retombées sèches (dryfall)
- Peintures automobiles (à l'exception en aérosol)
- Décapants, solvants et diluants
- Peintures à deux composants
- Peinture à usage artistique (à l'exception en aérosol)
- Peintures antisalissure (ou peintures antifouling)
- Produits de préservation ou pour la conservation du bois catégorisés comme pesticides
- Coulis, plâtre, ciment, bois plastique (ex : Stucco)
- Adhésifs et colles, époxy, bouche-pores
- Enduits de toiture Goudron et scellant
- Produits pour fondation, entrée asphaltée et bouche-fissures (ex : enduits à base de bitume)  
Nettoyeurs et produits de polissage (ex : nettoyeur à patio, huile de citron)
- Contenants non identifiés ou sans étiquette
- Peintures dans des contenants en verre